

Chancellerie d'Etat

Château cantonal
1014 Lausanne

Office fédéral de la communication
OFCOM
Rue de l'Avenir 44
CH-2501 Bienne

Lausanne, le 6 juillet 2023

Consultation fédérale sur les candidatures à une concession de diffusion locale-régionale pour la période 2025-34 dans les zones de desserte avec candidature concurrentes

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre courrier du 9 juin 2023 sollicitant l'avis du Canton de Vaud dans le cadre de la mise au concours des concessions de télévisions régionales et radios locales complémentaires sans but lucratif.

En préambule, le Canton de Vaud souhaite rappeler les réserves émises à l'occasion de la consultation menée en novembre 2021. Le projet présenté par la Confédération ne prenait pas assez en compte les réalités des populations et acteurs médiatiques (radios et télévisions privées) concernés. Nous constatons aujourd'hui que les préoccupations d'alors ont été entendues, le Conseil fédéral s'étant prononcé, du moins en ce qui concerne les concessions présentes sur sol vaudois, pour le maintien du statu quo.

Les candidatures déposées, au nombre de dix, pour les sept concessions couvrant tout ou partie du territoire vaudois incarnent la richesse du paysage médiatique de notre canton, a fortiori de la Suisse romande. Cette diversité des médias souligne l'attachement de la population vaudoise à une information locale et régionale si précieuse à la formation de l'opinion publique et au débat démocratique.

Le Canton de Vaud exprime ainsi son appréciation pour l'engagement et le travail essentiel accompli quotidiennement par ces entreprises de médias. Il relève la qualité des différents dossiers présentés et leur apporte, à tous, son soutien dans le cadre de la présente consultation. Ainsi, et afin d'entretenir une saine concurrence, nous entendons nous en remettre aux choix de l'Office fédéral de la communication dans l'attribution des différentes concessions avec candidatures concurrentes.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LE CHANCELIER



Aurélien Buffat